

---

Séance du 19 décembre 2023

---

**N° 2023.12.07**

**Objet : COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché public d'Assurances**

**Date de Convocation** Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le quatorze décembre deux mille vingt-trois suite à l'absence de quorum lors de la séance du douze décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 14 décembre 2023

**Nombre de conseillers** **Etaient présents :**  
M. Laurent RICHARD, Maire,  
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,  
M. Alain JAOUEN, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,  
En exercice : 24  
Présents : 16 M. Eric HENNEGUELLE, M. Alain BARON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK,  
Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU, M. Dominique GALLOT,  
Représentés : 05 Mme Dominique BOSA, Mme Christelle ROMEO, M. Hervé CALAS, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**  
M. Daniel BATARD à Mme Sandrine PERROUD,  
M. Philippe BEAUVAIS à Mme Guylène BIGOT,  
M. Alain SALMON à M. Laurent RICHARD,  
Mme Cécile CHEMINEAU à Mme Bénédicte BEYENS,  
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à Mme Béatrice ODINK.

**Absentes excusées :** Mme Katia PREVOST, Mme Katia CHAUVET  
et Mme Silvia GOHIER-VALERIoT.

**Secrétaire de séance :** Mme Guylène BIGOT

Monsieur le Maire expose qu'un groupement de commandes des assurances a été institué entre la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, les communes de Monts, de Montbazou, de Saint-Branches, de Rivarennnes, de Thilouze, de Veigné, d'Azay-le-Rideau, de Sorigny, de Villeperdue, de Sainte-Catherine-de-Fierbois, de Pont-de-Ruan, de Saché et le centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Touraine Vallée de l'Indre.

La convention de groupement de commandes stipule que Touraine Vallée de l'Indre est le coordonnateur du groupement. Au titre de l'article 3 de ladite convention, le coordonnateur assure toutes les missions préalables à la signature du marché. Il appartient par conséquent à chaque membre de procéder aux opérations de signature et de notification de son propre marché.

Le marché a été dévolu en 5 lots pour une durée de 48 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Considérant l'estimation globale du marché, fixée à 266.476,94 €, un appel d'offres ouvert a été lancé le 4 août 2023, avec une date de réception des offres fixée le 29 septembre 2023.

La commission d'appel d'offres du groupement s'est réunie le 6 novembre 2023. Au vu du rapport d'analyse des offres, elle a décidé d'attribuer le marché :

<b>Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes</b>	Groupama
<b>Lot 2 – Responsabilités et risques annexes</b>	SMACL
<b>Lot 3 – Flotte automobile et risques annexes</b>	Groupama
<b>Lot 4 – Protection juridique</b>	Déclaré d'infructueux
<b>Lot 5 – Cyber-risques</b>	Cyber Cover

Le montant annuel total des offres pour l'ensemble du groupement de commandes selon la formule sans franchises s'élève à 356.559,21 €.

Pour la commune de Monts, le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

<b>Lots</b>	<b>Cotisations annuelles 2022</b>	<b>Cotisations annuelles 2024</b>
<b>Lot 1 (Formule A sans franchise)</b>	18.687,31 €	24.556,80 €
<b>Formule B avec franchise à 500 €)</b>		19.440,80 €
<b>Lot 2</b>	10.012,52 €	8.879,26 €
<b>Lot 3</b>	6.660,92 €	11.522,93 €
<b>Lot 4</b>	2.151,80 €	Déclaré infructueux
<b>Lot 5</b>	0 €	2.541,74 €

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** le code des assurances ;

**Vu** l'avis d'appel d'offres n°23-111837 publié au BOAMP le 07 août 2023 et l'avis d'appel d'offres n° 2023/S152-485646 du 09 août 2023 ;

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes des Assurances du 6 novembre 2023 ;

**Considérant** la nécessité de renouveler les contrats d'assurances de la commune de Monts qui arrivent à échéance le 31 décembre 2023 ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, décide, par 17 voix pour et 4 abstentions,**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché public d'assurances et tout document s'y rapportant avec :

<b>Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes Formule B</b>	Groupama
<b>Lot 2 – Responsabilités et risques annexes</b>	SMACL
<b>Lot 3 – Flotte automobile et risques annexes</b>	Groupama
<b>Lot 5 – Cyber - risque</b>	Cyber Cover

- **D'approuver** la déclaration d'infructuosité du lot 4 du marché pour absence d'offres ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,  
Guylène BIGOT**

**Le Maire,  
Laurent RICHARD**

